



Réf. Farde e-Assemblées : 2294970

N° OJ : 74

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019

Objet : Subsidés aux organismes au service de la petite enfance pour l'année 2019 : Les Piloux asbl, crèche inclusive & Lapsus Lazuli asbl Cie Docteurs Zinzins.

Le Conseil communal :

Considérant que les demandes de subsidés introduites auprès de la Ville par LES PILOUX asbl et LAPSUS LAZULI asbl Cie DOCTEURS ZINZINS concernent toutes deux des projets visant à améliorer l'accueil d'enfants porteurs de handicap ou atteint d'une maladie et qu'un soutien financier de la Ville permettra d'impulser des actions complémentaires à celles menées par elles;

Vu que dans la liste des transferts sur l'article 84497/33202, un montant de 20.000,00 EUR est disponible;

Considérant que lesdits subsidés seront répartis comme suit : 12.000,00 EUR pour le projet LES PILOUX Asbl, 3 Place Peter Benoit à 1120 Bruxelles (E.D. 19/37747) et 8.000,00 EUR pour le projet LAPSUS LAZULI asbl Cie DOCTEURS ZINZINS; 42, Rue Général De Gaulle à 1050 Bruxelles (E.D. 19/37749);

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Autoriser l'attribution des 20.000,00 EUR disponibles à l'article 84497/33202 et la répartition de ce montant aux organismes au service de la Petite enfance, pour les prestations de l'année 2019, comme suit : 12.000,00 EUR pour le projet LES PILOUX Asbl, crèche inclusive (E.D. 19/37747) et 8.000,00 EUR pour le projet LAPSUS LAZULI de l'asbl Cie DOCTEURS ZINZINS (E.D. 19/37749).

Annexes :